



Association vaudoise
des contrôles des habitants
et bureaux des étrangers

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

☐

Madame

☐

Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° tél. : N° tél. portable :

E-mail :

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt)
de manière effective dans le logement ci-dessous:**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

L'hébergement est-il ☐ **gratuit** ou, au contraire, ☐ **payant** ?

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			

Date :

Signature **du logeur** : *Signature du conjoint :

***Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

Annexes :

- copie du bail à loyer
- copie de ma pièce d'identité
